

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 652

Artikel: Mémoire : des horlogers faits au feu
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013215>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des horlogers faits au feu

Jusqu'où remonte la mémoire horlogère? Nul doute que les derniers licenciements, dans les ateliers encore en activité, ne renouent, dans les conversations, avec une chaîne d'autres licenciements récents, connus dans les détails, avec le souvenir vivace aussi des périodes euphoriques, mais comme mis entre parenthèses parce que le choc n'est pas encore assimilé et, on l'entend dans les villes jurassiennes beaucoup plus souvent encore qu'ailleurs en Suisse romande, le coup d'arrêt de la crise des années trente. Voilà la référence catastrophique qui domine dans l'appréciation des événements actuels, combien de fois nous l'a-t-on rappelée, avec son cortège d'impuissances et de rancœurs.

Plus loin que la crise, il y avait eu la grève, les salaires pas comparables avec ceux d'aujourd'hui, les conditions de travail qui peu à peu s'humanisaient au prix d'oppositions souvent dures avec les patrons, la naissance et l'affirmation des syndicats.

Pour partager, autant que faire se peut, ce qui arrive aux régions horlogères, il faut rouvrir l'excellent livre, écrit et illustré par Simone Oppiger, «Quand nous étions horlogers» (Payot Lausanne, 1980), la vie de Charles, celle d'Anne, «ouvrière et militante», les mots de Charles-Louis Huguenin, parmi d'autres, le témoignage de cet ouvrier anonyme: «Dans le temps, on ne pouvait pas choisir son travail, et maintenant il est trop tard pour en changer. Avant, dans les ateliers, c'était pas pareil, c'était pas si dur, l'ambiance était meilleure. Je me souviens qu'une fois par année, un lundi d'été, nous allions pique-niquer avec toute l'usine, on achetait de la bière et de la limonade pour les dames, on cuisait des saucisses dans la torrée (...)»

Ci-contre, un tout petit bout de la mémoire horlogère, bien avant la crise, bien avant la grève.

Monsieur Elie Rosat
au Châtelard d'Oex.

Chaux de Fonds près les
Moulins le 27^e May 1812.

O Monsieur !

J'ai l'honneur de vous adresser la présente pour avoir celui de vous dire que les Enfants de feu M. Moïse Elie Ramel vos Pupilles, sont bannis, par la malheureuse stagnation des affaires, des longs lags de Temps sans ouvrage, ce qui les mit dans l'Obligation d'emprunter de l'argent et comme ils sont obligés de les rembourser incessamment vu que Celiui qui les leur avait prêté, les avait lui-même emprunté pour leur rendre service, ils sont chargé de vous prier d'avoir la bonté de leur faire tenir leur Enfants comme de l'ordre Louis pris le 25 Juillet qui leur sont du au Châtelard d'Oex, vous les Obligerez infiniment, car quoi que l'horlogerie soit à très bas prix, ils avaient eu de l'ouvrage, ils ne le seraient pas vu dans l'Obligation de faire cet emprunt, c'est pourquoi ils vous pric de bien vouloir leur accorder leur demande. Et leur Oncle Jean David Ramel qui est le porteur de la présente peut vous assurer de la Vérité de la chose. Agréé Monsieur l'assurance de ma parfaite considération & veuillez me croire bien sincèrement.

Le très humble &
obéissant serviteur
F. Humbert Justicier